

### CSTM D Renouvellement – CONSEILLERS A LA SECURITE - ADR 1.8.3 C2RFL – C2RFL - Formation conseiller à la sécurité module RFL - Spécialisation ADN

#### Objectifs opérationnels

Préparer les stagiaires à l'examen de conseiller à la sécurité.  
Finaliser les connaissances spécifiques au transport par voies fluviales.  
Mettre les candidats dans les conditions de l'examen.  
Évaluer au travers d'exercices, les connaissances de chaque stagiaire.

*Cette formation répond aux exigences des chapitres 1.3 et 1.8.3.8 de l'ADN.*

#### Durée

2,00 jour(s)  
14:00 heures

#### Public visé

Toute personne préparant l'examen de renouvellement de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par voies fluviales.

#### Prérequis

Avoir participé à la formation APTH C3R39 (module CSA) et, selon le cas, C2RE9 (module EA), C2RGZ (module CSG) ou C2RE1 (module EX).

#### Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

#### Aptitudes / Compétences

A la fin de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances lui permettant de passer l'examen de recyclage conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par voies fluviales.

#### Moyens et supports pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Théorie = 20% - Exercices = 80%  
Vérification des acquis - Livret de stage

#### Encadrement

Formateur conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par voies fluviales

#### Evaluation des acquis

Remise d'une attestation de formation.

#### Délais d'accès

Aucun délais particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.



## Programme de formation

### **1ER JOUR :**

#### **A- ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

#### **B- PRÉSENTATION DE LA RÈGLEMENTATION (RAPPELS)**

L'ADN (structure et parties)

L'annexe II de l'arrêté TMD

Les généralités de l'ADN

### **2ÈME JOUR :**

#### **C- ANALYSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ADN PARTIE PAR PARTIE (RAPPELS)**

Exercices de recherche d'information dans l'ADN, portant en particulier sur :

- les exemptions
- la signalisation
- les règles de chargement
- les limitations de chargement
- les différents types de bateaux

Correction collective.

Explications rapportées aux parties de l'ADR

#### **D- VÉRIFICATION DES ACQUIS**

Épreuve individuelle réalisée dans les conditions de l'examen.

-QCM de 50 questions

## QUESTIONS DIVERSES

## SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

